



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/337
28 avril 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 27 AVRIL 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION
PERMANENTE DU ZAÏRE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un message extrêmement urgent que vous envoie M. KAMANDA wa KAMANDA, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, au nom du Gouvernement de la République du Zaïre.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir publier le texte de cette lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité

Le Chargé d'affaires par intérim,

Ministre plénipotentiaire,

Représentant permanent adjoint

(Signé) Khabouji N'zaji LUKABU

ANNEXE

Message du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires
étrangères et de la coopération internationale du Zaïre,
adressé au Président du Conseil de sécurité

Selon les informations fiables, vérifiables et concordantes en possession du Gouvernement de la République du Zaïre, 1 500 hommes de troupes appartenant aux Forces armées angolaises, lourdement armés, sont partis de Cabinda, sur ordre du Gouvernement angolais, et sont massés dans la localité frontalière de Yema, dans l'intention manifeste de pénétrer sur notre territoire, par la frontière du Bas-Zaïre.

Nous attirons l'attention du Conseil de sécurité sur la gravité de l'implication directe des Forces armées angolaises dans le conflit en cours au Zaïre en appui aux rebelles de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo/Zaïre dans les parties sud et ouest du Zaïre.

Le Gouvernement de la République du Zaïre attire une fois encore la sérieuse attention du Conseil de sécurité sur la dimension extérieure de l'agression dont notre pays est victime et demande, au-delà des déclarations répétées du Conseil de sécurité, que des mesures urgentes soient prises pour assurer la mise en oeuvre du plan de paix en cinq points consacré par sa résolution 1097 (1997) du 18 février 1997, dans sa chronologie.

Tout en saluant l'envoi à l'est du Zaïre d'une commission internationale d'enquête par la Commission des droits de l'homme, décision adoptée à sa cinquante-troisième session qui s'est tenue à Genève, et tout en se félicitant du contenu de la ferme déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/1997/22), du 24 avril 1997, sur les graves violations des droits de l'homme et les atrocités commises par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo/Zaïre avec le concours et la participation des commanditaires de l'agression non provoquée dont le Zaïre est l'objet, le Gouvernement de la République du Zaïre rappelle qu'à maintes reprises depuis plus de deux ans, il a attiré l'attention de la communauté internationale en général et du Conseil de sécurité en particulier sur les violations massives et répétées du droit international humanitaire au Rwanda, au Burundi et à l'est du Zaïre.

L'envoi de cette commission intervient tardivement du fait que la communauté internationale n'a pas répondu promptement aux cris d'alarme lancés par diverses sources; nous croyons néanmoins que quelques violations de plus peuvent être encore empêchées et quelques vies humaines épargnées.

C'est pourquoi nous pensons que si des mesures énergiques ne sont pas prises dans l'immédiat pour y mettre fin, l'Organisation des Nations Unies encourra une lourde responsabilité devant l'histoire face aux crimes sans précédent contre l'humanité qui se commettent tous les jours sous ses yeux et dans l'indifférence, à l'instar du sort réservé récemment aux réfugiés rwandais au sud de Kisangani dont nous recherchons aujourd'hui 80 000 alors qu'ils étaient plus de 600 000!

Au regard de la Charte des Nations Unies et spécialement de son préambule, les atrocités commises dans les territoires zaïrois contrôlés par les agresseurs de la République du Zaïre, à trois ans de la fin de ce XXe siècle, avec la bénédiction de certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies, sont une honte pour l'humanité tout entière!

Le Vice-Premier Ministre,

Ministre des affaires étrangères et
de la coopération internationale

(Signé) Gérard KAMANDA wa KAMANDA
